

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1375

présenté par

Mme Pascale Martin, Mme Dufour, Mme Leboucher, Mme Soudais, M. Tavel et  
Mme Manon Meunier

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> juillet 2024 »,

la date :

« 1<sup>er</sup> novembre 2023 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, issu d'une proposition de l'UNSA, propose que la publication de l'index séniors soit effective dès le 1er novembre 2023 pour toutes les entreprises soumises à l'obligation de publication. En effet, l'index séniors doit avoir vocation à se mettre en œuvre rapidement en raison de l'urgence d'agir pour l'amélioration du maintien et du retour à l'emploi des salariés âgés.